



Calcul de la réserve héréditaire

Par Sinbad le marin

Bonjour, voici les données :

Suite au décès de mon père son actif net a été évalué à 300 000 ? se décomposant comme suit :

1/2 biens communs : 210 000

bien propre: 90 000

Il y a eu donation au dernier vivant et l'époux survivant a opté pour 1/4 en PP et 3/4 en usufruit.

Nous sommes 2 enfants et mon frère a bénéficié d'une donation hors part successorale du bien propre de mon père estimé à 90 000 ?. (il n'y a pas d'enfants d'une précédente union)

Comment calcule t'on ma part réservataire ? car je ne sais pas si on doit prendre en compte la donation entre époux.

Merci pour votre aide

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Votre part réservataire légale est de 1/3

Mais comme le conjoint a opté pour 1/4 en PP, votre réserve sera de $75\%/2 = 37.5\%$

La donation reçue par votre frère (actualisée) sera ajoutée puis déduite sur sa part (37.5% également).

La donation entre époux fait que vous n'entrerez réellement en pleine possession de vos part qu'au décès de la survivante, qui bénéficie de l'usufruit (usage et fruits).

Par Sinbad le marin

Merci pour votre réponse, mais j'aurai voulu savoir si il y a atteinte à ma réserve du fait de la donation hors part à mon frère,

D'avance merci pour votre réponse,